RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Paris, le 24 novembre 2026

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES 2026

L'État, via l'ADEME, labellise sept collectivités franciliennes engagées dans la transition écologique

Le 24 novembre 2026, sept collectivités franciliennes ont reçu neuf labels de l'ADEME au Salon des Maires et des Collectivités Locales, en présence de son Président Directeur Général Sylvain Waserman. Ces distinctions reconnaissent leur engagement et leur progression dans la transition écologique. Est Ensemble et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ont été distingués sur les deux volets du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) : Climat-Air-Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECi).

Programme TETE : une méthode pour structurer et faire progresser les politiques locales

Rénover les bâtiments, développer les mobilités actives, préserver les ressources ou s'adapter au changement climatique suppose de coordonner les services et de programmer les actions dans la durée. Avec TETE, l'État, via l'ADEME, accompagne les collectivités pour structurer et piloter leurs politiques de transition écologique.

La démarche s'appuie d'abord sur un état des lieux, réalisé grâce à la plateforme numérique gratuite Territoires en Transitions, pour identifier les points forts et les axes de progrès. La collectivité construit ensuite un plan d'action adapté à ses enjeux, avec la possibilité de bénéficier de l'expertise d'un conseiller référencé et formé par l'ADEME. Une labellisation progressive, de 1 à 5 étoiles, vient reconnaître les avancées sur les volets Climat-Air-Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECi), avec un audit à partir de 2 étoiles.

En Île-de-France, plus de 60 % des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont engagés dans le programme. L'accompagnement se prolonge par des webinaires et des rencontres régionales pour partager méthodes et

retours d'expérience, ainsi que par l'animation de la communauté « Île-de-France en TETE », lancée en 2025.

« L'enjeu est d'aider les collectivités à organiser leurs actions et à en suivre les résultats dans la durée. L'État, via l'ADEME, leur apporte une méthode et une expertise adaptées à leurs besoins. La labellisation reconnaît le travail des élus et des équipes et leur donne des repères pour progresser. Les réalisations de ces sept lauréats peuvent inspirer d'autres collectivités franciliennes et les encourager à s'engager à leur tour. » déclare **Amélie Renaud, Directrice régionale de l'ADEME Île-de-France.**

Sept collectivités franciliennes labellisées

Rénovation, adaptation du cadre de vie ou réemploi : les réalisations et projets des lauréats illustrent les démarches reconnues par ces labels.

•Est Ensemble

Seine-Saint-Denis (93) — 4 étoiles CAE et 4 étoiles ECi

Avec le projet du Grand Chemin, Est Ensemble prévoit une boucle verte et urbaine de 36 km reliant les neuf villes du territoire, associant végétalisation, désimperméabilisation et mobilités actives. Sur le volet économie circulaire, le Village du Réemploi à Montreuil réunit neuf associations sur 1 800 m^2 dédiés à la seconde main et à la sensibilisation à la réparation. Le territoire favorise aussi la réutilisation locale des matériaux du bâtiment, comme le béton de tours démolies à Romainville utilisé pour du pavage à Pantin.

•Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Seine-et-Marne et Essonne (77 et 91) — 3 étoiles CAE et 2 étoiles ECi

À l'échelle de ses 23 communes, Grand Paris Sud souhaite étudier et objectiver l'impact des projets d'aménagement sur le confort thermique, la qualité des usages et la réappropriation des espaces urbains par les habitants. C'est dans le cadre de travaux de requalification d'une place en centre-ville à Savigny-le-Temple (77), visant à réduire les effets d'îlot de chaleur urbain, que l'agglomération va réaliser cette mission d'évaluation. Sur le volet économie circulaire, Grand Paris Sud a déployé un plan compostage, avec des solutions individuelles, partagées et en établissement. Il expérimente également la collecte et la valorisation des biodéchets.

•Trappes

Yvelines (78) — 3 étoiles CAE

La ville a établi une programmation de rénovation de ses 76 bâtiments municipaux sur douze ans, avec un objectif de réduction de 60 % de leurs consommations énergétiques. Son plan climat, complémentaire de celui de Saint-Quentin-en-Yvelines, comprend aussi la désimperméabilisation de cours d'école. Ces aménagements sont en cours, avec une ouverture des espaces à la population en dehors des heures scolaires.

•Grand Paris Seine Ouest

Hauts-de-Seine (92) — 3 étoiles CAE

Labellisé 2 étoiles en 2021, le territoire atteint désormais le niveau 3 étoiles. Il poursuit la conversion de l'éclairage public aux LED et pratique des extinctions nocturnes dans certaines communes. Son plan local d'urbanisme intercommunal, adopté fin 2024, prévoit également de préserver des surfaces de pleine terre pour limiter les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

•La Garenne-Colombes

Hauts-de-Seine (92) — 3 étoiles CAE

Engagée dans la démarche depuis 2021 avec Paris Ouest La Défense, la commune a réalisé 20 km d'aménagements cyclables depuis 2020, complétés par des stationnements et des équipements de réparation pour les vélos. Sur le volet énergétique, elle prépare un projet d'autoconsommation collective à partir de panneaux solaires sur le gymnase Pierre-Denis, en complément de ses actions de rénovation des bâtiments.

•Villejuif

Val-de-Marne (94) — 3 étoiles CAE

Engagée dans TETE depuis 2024, la ville s'appuie sur une direction de la transition écologique et onze groupes de travail thématiques pour coordonner son action. Ses actions portent notamment sur le numérique responsable et la biodiversité, à travers les fermes urbaines. La formation des agents et des élus contribue à partager ces enjeux et à coordonner leur mise en œuvre.

•Cergy-Pontoise

Val-d'Oise (95) — 3 étoiles CAE

L'agglomération développe son réseau de chaleur, qui mobilise la valorisation énergétique des déchets et la biomasse. Elle agit également sur l'éclairage public avec « J'allume ma rue », un dispositif d'allumage à la demande. Cette solution s'inscrit dans une politique de sobriété et de modernisation de l'éclairage : en 2024, la consommation avait diminué de 61,5 % par rapport à 2012.

Rejoindre la dynamique francilienne

Les communes et intercommunalités qui souhaitent s'engager peuvent contacter l'ADEME Île-de-France pour définir leur parcours dans le programme :

Découvrir le programme et les modalités d'accompagnement

La prochaine Rencontre TETE francilienne à destination des chargés de mission des collectivités, prévue le 1er décembre 2026 à Paris, sera consacrée à la transition écologique du patrimoine bâti. Plus d'informations ici.

A propos de l'ADEME Île-de-France

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

www.ademe.fr/direction-regionale/ile-de-france/